

LIEUTENANTE-INSTRUCTRICE LIEUTENANT-INSTRUCTEUR EN PROTECTION INCENDIE

LA FONCTION :

Relevant du Service de protection contre les incendies, vous aurez à participer à l'élaboration des objectifs du service en matière de formation, en contribuant à l'identification des besoins de formation et en soumettant vos recommandations à votre supérieur. Vous devrez élaborer des plans et des contenus de cours, vous supporterez les officiers dans le développement et le maintien des compétences du personnel. Vous coordonnerez les activités de formation et d'entraînement; les programmes de certification du personnel; la mise en service des nouveaux équipements par l'entremise de séances d'information, de présentations ou de formations ainsi que la logistique entourant les activités de perfectionnement. Vous participerez à l'accueil et à l'intégration ainsi qu'à la formation des nouveaux pompiers. Finalement, vous pourrez être appelé à agir à titre d'officier lors de certaines interventions, le tout en fonction des besoins du Service.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous détenez un diplôme d'études professionnel (DEP) Intervention en sécurité incendie ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie. Vous devez avoir complété et réussi le profil Officier 1 et les cours d'instruction I et II (ou vous engager à réussir le cours Instruction II au cours des 12 mois suivant l'embauche). Vous comptez cinq (5) années d'expérience en intervention au sein d'un service incendie ainsi qu'une expérience pertinente en lien avec l'emploi. Aussi, vous devez posséder un permis de conduire classe 4A ainsi qu'une certification de premier répondant (ou vous engager à l'obtenir). Vous possédez une bonne connaissance des techniques de formation et de communication, de la langue française écrite ainsi que des logiciels de bureautique tels qu'Outlook, Excel et Word. Finalement, on vous reconnaît pour votre sens de l'organisation, votre autonomie et votre capacité à transmettre des connaissances.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ce poste permanent, l'échelle de rémunération est fixée à 79 313 \$ selon un horaire hebdomadaire de 37 h 30 du lundi au vendredi. La personne retenue devra avoir réussi le processus de sélection ainsi que le processus de qualification à la fonction supérieure de lieutenant à l'intervention.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **26 juillet 2013**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke s'est dotée d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres des minorités visibles ou ethniques. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est exigée pour les diplômés obtenus hors du Québec.